



### Association Curuma

15 bis route de Soulac BP 9  
33123 Le Verdon sur Mer  
Tél. : 05 56 09 65 57  
Fax : 05 56 09 67 03  
contact@curuma.org  
<http://www.curuma.org>

### Qui sommes-nous ?

Curuma est une association loi 1901, reconnue au titre de la protection de la nature. Son objectif est de mener les actions de réhabilitation des marais maritimes de la Pointe du Médoc et de sensibilisation du public aboutissant à la préservation de ces zones humides.

Les remarques qui suivent entrent dans le cadre des compétences de l'association en dehors de toute considération économique et sécuritaire.

### ➔ Les marais du Verdon-sur-Mer : des espaces historiques

Les marais du Verdon-sur-Mer, ont été creusés au XII<sup>e</sup> siècle lorsque l'Homme a entrepris d'exploiter ces terres inondables. Ces marais sont des espaces dont l'usage a fait l'histoire du territoire.

Cette richesse fragile est, depuis la révolution industrielle, extrêmement menacée et des équilibres territoriaux sont ainsi rompus.

### Un territoire forgé par ses habitants et ses diverses utilisations

La vie des Hommes s'est ancrée dans ces terres au travers de l'exploitation du sel, des poissons, des huîtres et de l'utilisation des roseaux ou des joncs et des prairies pour le pâturage. Ces usages ont assuré depuis l'origine l'entretien de ces marais.

### Un développement troublé

Les marais du Verdon ont mal supporté la transition vers l'ère industrielle puisque la plupart des habitants s'en sont détournés lorsqu'une nouvelle économie s'est soudainement installée dans les années 1970-1980.

De plus, le marais a été progressivement isolé de l'estuaire à cause de l'urbanisation et de l'envasement des chenaux par manque d'entretien.

Les paysages et les habitats écologiques, envahis par les broussailles, sont désormais uniformes.

## CURUMA

### a notamment pour objet de :

- contribuer à la conservation des marais maritimes de la Pointe du Médoc et à la pérennisation d'activités économiques durables en leur sein au travers de mesures de gestion concertées et contractualisées,
- réaliser des recherches, visant à développer les connaissances sur les marais maritimes de la Pointe du Médoc et les habitats associés,
- contribuer à l'expression de la biodiversité,
- contribuer au respect de la réglementation dans son domaine de compétence (usages, habitats, et espèces),
- contribuer à l'éducation du public dans le domaine de la conservation et de la gestion des zones humides,
- participer à toutes initiatives ou actions engagées sur le plan local, départemental ou régional visant à la conservation, la sensibilisation ou l'étude des marais maritimes et zones humides associées.

## → Des fonctions à reconquérir

Depuis plusieurs décennies, les fonctions de ces espaces qui nécessitent un entretien se dégradent sans cesse.



### Les fonctions hydrologiques d'abord

Le marais, envasé, n'est plus en mesure d'absorber les excès d'eau lors de fortes pluies ou de grandes marées, créant ainsi des problèmes d'inondation. De même, faute de constituer un réservoir, il ne peut restituer progressivement les eaux pendant les périodes sèches.

De plus, la durée de séjour des eaux sur les marais étant plus courte, les processus de filtration et d'épuration sont de moindre qualité.

### Les fonctions biologiques sont également menacées

Le maintien de la biodiversité est rendu difficile en raison de l'uniformisation des habitats écologiques. Par exemple, depuis les 10 dernières années, l'eau douce est de moins en moins présente. De plus, la présence de l'eau étant restreinte, le site n'offre plus sa pleine capacité en tant que zone de refuge, d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces. L'eau est au cœur de toutes les fonctions du marais ; indispensable, elle forge l'identité de cet espace.

## ➔ Des espaces rares à préserver

Les marais du Verdon sont classés Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).

Ils restent parmi les rares espaces de marais maritimes conservés à l'échelle du département. Depuis de nombreuses années, ils font l'objet de mesures de préservation financées par le Conseil Général dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, par la Région Aquitaine dans le cadre des nouveaux Contrats Aquitaine Nature, par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du programme de préservation des zones humides.

En dehors des richesses biologiques ces espaces constituent encore aujourd'hui au Verdon une trame, un corridor structurant l'espace et garant de la qualité de vie dans le village.

Cet aspect nous semble sous traité par le bureau d'étude ayant proposé les études préliminaires à l'installation du terminal méthanier. De la même manière, l'impact du projet sur la faune, la flore et la qualité du milieu aquatique ne peut être circonscrit au périmètre immédiat de la zone d'implantation, car en modifiant la structure du territoire le projet impactera de fait sur les espaces environnants, qui restent extrêmement fragiles.



## ➔ Réhabiliter, gérer, valoriser...

A l'heure actuelle, la Commune du Verdon-sur-Mer et le Port Autonome de Bordeaux, avec le soutien financier des collectivités territoriales, se sont engagés dans des plans de gestion (document cadre répertoriant toutes les actions envisagées) sur les marais du Logit et du Conseiller.

### Les plans de gestion

L'objectif de ces plans est de s'approcher d'un "état de référence", d'une époque où l'entretien et la valorisation étaient assurés par l'activité agricole ou aquacole et les usages coexistants (jardins, promenades, chasse...).



Les trois grands enjeux et objectifs des plans sont les suivants :

- > **La gestion de l'eau** : la restauration des ouvrages hydrauliques, leur utilisation raisonnée et la transmission des savoir-faire utiles à leur entretien.
- > **L'étude, la restauration et la préservation du patrimoine naturel** qui garantit une biodiversité fondamentale.
- > **La valorisation de ce patrimoine collectif** pour redonner une image positive à ces marais à travers l'agriculture, l'aquaculture et un tourisme raisonné.

## CAHIER D'ACTEUR Curuma

### Une nécessité: la cohérence dans la concertation et les projets

Ce patrimoine collectif exceptionnel que sont les marais de la Pointe du Médoc nécessite de tout mettre en œuvre pour le protéger.

Après une longue phase de concertation, chaque propriétaire a donc décidé avec ses partenaires d'entreprendre la réhabilitation et l'entretien de ces espaces.

Malgré la volonté affichée d'œuvrer en matière de gestion des milieux sensibles, comme l'estuaire et les marais, ou de développer un tourisme «vert», les actions entreprises restent rares et les projets succèdent aux projets...

Dans ce contexte, des projets comme celui du terminal méthanier ne peuvent que se multiplier même si l'on sait qu'ils impacteront fortement sur le devenir de l'estuaire et des milieux associés.

Si ces installations étaient considérées comme indispensables au Verdon-sur-Mer, leur implantation comme leur exploitation

devraient être conditionnées à des études d'impact poussées sur les milieux sensibles proches. Elles devront tenir compte des fonctions extrêmement importantes liées aux dernières zones de marais maritimes girondines et les études afférentes à l'autorisation d'installation devront faire la démonstration de cette prise en compte.

Mais pour CURUMA, une autre voie existe certainement : celle ouvrant une large porte à la concertation visant à harmoniser les projets des uns et des autres et à préserver les richesses locales sous-employées. Des contractualisations restent possibles entre tous les acteurs, que ce soit au travers de procédures identifiées comme Natura 2000, ou d'autres projets structurants et pourquoi pas les aires marines protégées.

Cependant, ces mises en œuvre dépendront des volontés locales, les dispositifs existants étant désormais légion...

Les cahiers d'acteurs reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

### Pour joindre la Commission particulière du débat public :

Commission particulière du débat public - Projet de terminal méthanier au Verdon  
17, cours du chapeau rouge - 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 52 59 31 - Fax : 05 56 52 71 47

Courriel : [contact@debatpublic-terminal-leverdon.org](mailto:contact@debatpublic-terminal-leverdon.org)

Site internet : [www.debatpublic-terminal-leverdon.org](http://www.debatpublic-terminal-leverdon.org)